



N° 25

L' ABLUTIEN



Le MOT du MAIRE



2008, année du renouvellement du Conseil Municipal avec l'élection de sept nouveaux conseillers qui ont dû faire face à l'actualité de la vie municipale très dense dès les premières semaines qui ont suivi leur installation.

Anciens et nouveaux membres du Conseil Municipal, merci de votre soutien et de votre sens des responsabilités.

2008 , année de réalisation de nombreux travaux :

- Poursuite de la construction de la halle des sports ,
- Travaux de voirie :
 - Chemin de la Gare ,
 - Rue du Pont Monnayé ,
 - Sente Avenue de Paris ,
- Construction d'une réserve incendie à Montbayen ,
- Acquisition de l'immeuble de la Poste ,
- Mise aux normes du Terrain de football .

2008, année du recensement : le nombre d'habitants a progressé de 3,46 % soit plus cinquante habitants .La population de notre commune s'élève donc à 1494 habitants.

2008 , année de départ en retraite de notre garde-champêtre , Monsieur Michel RENAUDIN qui , durant les 17 ans au service de la commune a été un bâtisseur :

- Club house du Tennis , nouveau cimetière , local de rangement à la salle des fêtes , aménagement de la cantine de l'école maternelle , sanitaires du Parc du Sourdon , abri bus au Sourdon , construction de murs (Parc du Sourdon , Place de la Foulerie , rue du Tortillard) , réfection de 3 logements communaux , etc...

Employé aimant son travail , créer et façonner , je lui renouvelle ma reconnaissance et mes vœux d'une retraite longue et heureuse .

2008 , année de prises de décisions très importantes pour notre commune , pour la vie de tous les jours des Ablutiennes et Ablutiens :

- l'avenir du bureau de poste
- le maintien de la présence de médecin(s) dans notre commune au- delà du 1^{er} avril 2009 :

Le bureau de poste :

Après les réunions avec les représentants de La Poste et malgré la pétition qui n'a recueilli qu'environ 56 % du nombre de foyers , il est apparu que l'objectif de La Poste était maintenu et sans équivoque :

- Si la commune n'acceptait pas un nouveau mode de gestion , les horaires d'ouverture étaient réduits de moitié ce qui entraînait pratiquement une fermeture définitive en 2010 .

Pour sauver la présence postale , le Conseil Municipal a donc pris une délibération qui va permettre de maintenir le bureau de poste avec une gestion communale , c'est à dire la création d'une agence postale communale .

Je vous invite à vous reporter en page 8 afin de prendre connaissance de la convention conclue entre La Poste et notre commune .

La présence de médecin(s) dans notre commune :

Depuis le 2 février un nouveau médecin exerce dans le cabinet médical créé dans un local de la mairie . En page 25, je retrace les différentes étapes de ce dossier.

Quittons ce pénible dossier , je dirais même ce gâchis , pour ouvrir les portes de la nouvelle année .

Dans quelques semaines , ce sera l'ouverture de la halle des sports avec un règlement d'utilisation à définir.

Par ailleurs les principaux travaux prévus en 2009 concernent l'aménagement de logements dans l'immeuble de la Poste et l'extension des locaux de la cantine de l'école primaire .

Mais 2009 sera sans doute une année capitale pour l'avenir administratif et financier de notre commune : les services de l'Etat ne veulent plus de communes isolées .Il nous faut donc entrer en intercommunalité. Les nombreuses réunions qui vont se tenir devraient permettre au Conseil Municipal de décider d'adhérer à l'intercommunalité qui préserve au mieux l'avenir de la commune.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce vingt cinquième numéro de l'Ablutien entièrement réalisé par la commission de l'information et le secrétariat de mairie .

Le COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2007 .

Principales dépenses et recettes réelles du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 .

La SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

- *Charges à caractère général = 313 800,06 € , soit 30,06 % :
prestations de services (dont ordures ménagères) : 128 196 €, entretien de voies et réseaux : 47 193 € , électricité : 29 004 € , etc....
- *Charges de personnel = 170 736,15 € , soit 16,35% (non compris le personnel des écoles).
- *Autres charges de gestion courante = 280 824,73 € , soit 26,90% :
contributions aux organismes de regroupement dont le Syndicat scolaire : 207 114 € , etc...
- *Charges financières = 18 334,69 €

RECETTES :

- *Produits des services du domaine = 22 617,83 € :
coupes de bois : 10 907 € , location chasse : 8157 € , etc...
- *Impôts et taxes = 566 123,34 €
- *Dotations et participations = 298 772,26 €
- *Revenus des immeubles = 34 478,88 €
- *Produits exceptionnels = 4 977,57 €

La SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- *Remboursements d'emprunts = 76 811,94 €
- * Dépenses d'équipement = 396 915,02 € :
Halle des sports = 229 363,04 € (montant réglé en 2007).
Travaux de voirie Route du Moulin Bleu = 94 840,90 € (montant réglé en 2007).
Mur du Parc du Sourdon , rue des Sources = 9291,71 € , etc.....

RECETTES :

- *Emprunts = 1 060 000 €
- *Excédents de fonctionnement capitalisés = 209 784,93 €
- *Remboursement de T.V.A = 134 769,83 € , etc....

LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2008 .

La SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES prévues :

- *Charges à caractère général = 536 785 € : frais de chauffage , éclairage public , primes d'assurances , contrats de maintenance , téléphone , fêtes et cérémonies , impôts et taxes , entretien des bâtiments , voies et réseaux et des matériels etc...
- *Charges de personnel = 179 614 € : salaires des agents (sauf écoles) et cotisations sociales.
- *Autres charges de gestion courante = 298 100 € : cotisations au Service départemental d'incendie et de secours , participation de la commune au Syndicat intercommunal scolaire de Brugny – Ablois – Vinay , subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale , indemnités , etc...
- *Charges financières = 34 596 € : intérêts des emprunts ,
- *Charges exceptionnelles = 905 € .

RECETTES prévues :

- *Produits des services = 11 700 € : location chasse , publicité l'Ablutien , etc...
- *Impôts et taxes = 571 198 € : impôts locaux , taxe d'enlèvement des ordures ménagères .
- *Dotations et participations = 280 700 € : dotations de l'Etat .
- *Autres produits de gestion courante = 49 000 € : revenus de la location des immeubles de la commune , etc ...

A ces recettes est ajouté l'excédent antérieur d'un montant de 240 882 € .

La SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- *Remboursements d'emprunts = 96 148 €
- *Acquisition de matériels , bâtiment de la Poste , travaux de voirie , réserve incendie à Montbayen = 211 904 €

RECETTES :

- *Emprunt = 168 611 €
- * Virement de la section de fonctionnement = 103 480 €
- * Remboursement de T.V.A = 21 671 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés = 21 641 €

ETAT CIVIL 2008

Naissances

Maxence LEGRAND Né le 05 Janvier 2008	de Florent LEGRAND et de Emilie CHARLES 45, rue Julien Ducos
Mathéo MILLARD Né le 17 Janvier 2008	de Bruno MILLARD et de Lydie TEIXEIRA 11, rue des Lambourgs
Jessica SELIER Née le 15 Mars 2008	de Yves SELIER et de Nathalie PARMENTIER 118, rue Julien Ducos
Nohan MOUSSY Né le 21 Mars 2008	de Laurent MOUSSY et de Nathalia DA COSTA 2, rue Ferrée
Emma ROBEY-CEZ Née le 26 Avril 2008	de Yannick ROBEY et de Christelle CEZ 1, allée des Fournais
Ambre CLOUET Née le 05 Juin 2008	de Jessy CLOUET et de Mélanie LAUDET 48, rue Julien Ducos
Emilien METEYER Né le 1 ^{er} Juillet 2008	de Yan METEYER et de Cécile GEOFFROY 19, rue Violaine
Clémence DIDIER Née le 06 Août 2008	de Nicolas DIDIER et de Clotilde FRANQUET 9 bis, rue Julien Ducos
Lina BAUCHARD Née le 10 Octobre 2008	de Jérémie BAUCHARD et de Cindy OLIVIER 7, allée des Reguins
Lyam DA SILVA Né le 25 Novembre 2008	de Sergio DA SILVA et de Isabelle GAUDRY 17, avenue de Paris
Clara HUSSON Née le 25 Novembre 2008	de Sylvain HUSSON et de Estelle LAUNAY 16, avenue de Paris
Marie BROYER Née le 26 Novembre 2008	de Sébastien BROYER et de Cathy STOPARZYCK 7, rue des Sources
Lilou PARIS Née le 02 Décembre 2008	de Aurélien PARIS et de Aurélie DELAVEAU 2, rue Violaine
Loane OSUNA Née le 15 Décembre 2008	de Nicolas OSUNA et de Estelle JULLIEN 2, rue Marcel Soyeux
Lucile SAURON Née le 25 Décembre 2008	de Frédéric SAURON et de Sandrine VIGNE 1, rue d'Enghien

Mariages

Alexis FOUJU et Catherine VALET, le 29 Mars 2008
Jean-Marc LAINEZ et Nicole MOUTTE, le 19 Avril 2008
Christophe POMMERA et Sandrine BASTIEN, le 17 Mai 2008
Emmanuel FONTAINE et Estelle NICLET, le 7 Juin 2008
Thomas GREFFE et Christelle AUGER, le 28 Juin 2008
Laurent MOUSSY et Nathalia DA COSTA, le 02 Août 2008

Décès

Mme LOUIS Veuve HUOT Jacqueline, le 10 Janvier 2008
Mme BELLEVALLEE Veuve SALM Renée, le 13 Janvier 2008
Mr TAILLEFERT Jean, le 04 Février 2008
Mme MOREAU Veuve PHILIPPON Suzanne, le 12 Février 2008 (Transcription)
Mr GODELLE Lucien, le 23 Février 2008
Mme COURTY Veuve FRANSORET Alice, le 16 Mars 2008
Mr BAUDET Marcel, le 02 Mai 2008 (Transcription)
Mme GARNIER Veuve AUBERT Odette, le 14 Avril 2008
Mme GAILLOT Veuve LEROY Emilienne, le 18 Avril 2008
Mr HAINEAUX David, le 24 Avril 2008 (Transcription)
Mr CHEVALIER Guy, le 05 Mai 2008
Mme BIERI Veuve GALLOIS Christiane, le 10 Mai 2008
Mme SOURDET Veuve LANDRIEUX Octavie, le 14 Mai 2008
Mme DESHAUTELS Veuve FRANCOIS Gilberte, le 16 Mai 2008
Mr VALETTE Roger, le 25 Mai 2008 (Transcription)
Mme LABRUNE Veuve VANDENBERG Raymonde, le 30 Mai 2008
Mme GAGNEUX Veuve DEBAIN Monique, le 15 Juillet 2008
Mme MIQUEL Veuve RENAUDIN Marie, le 06 Août 2008 (Transcription)
Mme DUMONT Veuve COPITET Esther, le 15 Août 2008
Mr DAVIAUX Yvan, le 1^{er} Septembre 2008
Mme SERVENAY ép. LE BRUN Jacqueline, le 31 Août 2008 (Transcription)
Mr FACHINETTI Gino, le 15 Septembre 2008 (Transcription)
Mr DREYFUSS Louis, le 27 Septembre 2008
Mme GAUFFRIAU Veuve GOFFART Monique, le 17 Novembre 2008
Mme BLUM Veuve DOMMANGET Marcelle, le 23 Novembre 2008 (Transcription)
Mme BLION Veuve HENRIQUEL Paulette, le 1^{er} Décembre 2008 (Transcription)

c
o
n
f
i
s
e
r
i
e

Boulangerie - Pâtisserie

B
l
a
c
e
s

Isabelle et Dominique Rioblanc

15, Place Général de Gaulle
Saint-Martin d'Ablois

Tél. 03 26 59 94 30

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Industriel & Bâtiment



**FRÉDÉRIC
FORGET**

 03 26 59 98 88

12, rue des Lambourgs
51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS

LAURENCE
Coiffure

SALON MIXTE

*Sur rendez-vous pour dames
Sans rendez-vous pour hommes*

78, rue Julien Ducos
Saint-Martin-d'Ablois

Tél. 03 26 59 97 51



**LIEBART
METALLERIE**

**Serrurerie, métallerie,
Mécano soudure,
Réparation de machines agricoles
Grilles, Portails, Clôtures**

Tél. : 03 26 59 92 97 - Fax : 03 26 59 98 94

Dominique LIÉBART
14, rue des Meulières
51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS



METELEC
ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Yan METEYER
yan-meteyer@wanadoo.fr

TOUS TRAVAUX
Professionnels et Particuliers

Tél. : 03 26 56 32 54
06 70 60 10 13
Fax : 03 26 55 66 67

19, rue Violaine
Saint-Martin-d'Ablois



Auberge du Sourdon
" LES TROIS MEULES "

66, rue Julien Ducos - 51530 St-MARTIN D'ABLOIS

Tél. : 03 26 59 90 22

RESTAURANT - BAR - TRAITEUR - PLATS A EMPORTER

Facilité de Parking

Le restaurant est ouvert tous les midis (le soir sur réservation groupe minimum 10 personnes)
Fermé le dimanche soir et le lundi

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE .

Les créations d'agences postales résultent d'un protocole d'accord conclu entre l'Association des Maires de France et La Poste.

Afin de maintenir la présence postale en milieu rural et la mise à disposition d'une offre de services de qualité , le Conseil Municipal a décidé de créer une agence postale communale dont la date de création est fixée au 1er juillet 2009.

Pour créer une agence postale communale , le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer une convention spécifique pour une durée librement fixée entre un et neuf ans et renouvelable par tacite reconduction pour la même durée .

La convention signée suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2008 a été conclue pour une durée de neuf ans.

Les rôles sont partagés :

La Poste :

- verse une indemnité compensatrice forfaitaire de 855 euros par mois à la commune (ce qui représente environ le salaire et les charges patronales en début d'activité) . Cette indemnité est revalorisée , chaque année au 1^{er} janvier , en fonction du dernier indice des prix à la consommation connu au 1^{er} décembre ,
- fournit tout l'équipement nécessaire au fonctionnement de l'agence (petit matériel , imprimés et fournitures postales , équipement informatique , etc....),
- assure la formation des agents territoriaux ,
- est responsable des dommages ou accidents liés à l'activité postale ,

La commune :

- propose à l'un de ses agents d'assurer la gestion de l'agence ou valorise la création d' un emploi . Le pouvoir disciplinaire est exercé par le Maire .
- décide et fixe les horaires d'ouverture en accord avec La Poste ,
- s'engage à accueillir l'agence dans ses locaux et à garantir son ouverture au public 40 heures au minimum par mois ,
- est responsable de l'entretien des locaux de l'agence et en assure le bon fonctionnement (eau , électricité , chauffage , téléphone) ,
- en cas de fermeture temporaire de l'agence postale communale , la commune indique à la population , par voie d'affichage , les coordonnées des points de contact de La Poste les plus proches et du bureau où les objets en instance sont disponibles .

Les Services postaux :

L'agence postale communale assure 95% des services postaux les plus demandés.

Les Services financiers :

Retrait d'espèces sur compte courant postal du titulaire dans la limite de 150 euros par période de 7 jours ,

Retrait d'espèces sur Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 150 euros par période de 7 jours ,

Paiement de mandat cash , dans la limite de 150 euros par opération ,

Transmission au bureau centre pour traitement direct selon les règles en vigueur :

- des demandes de services liées aux CCP ,
- des demandes d'émissions de mandat cash d'un montant maximum de 300 euros ,
- des procurations liées aux services financiers ,
- des versements d'espèces sur son propre compte courant postal dans la limite de 300 euros par période de 7 jours ,
- des versements d'espèces sur un postépargne ou livret d'épargne dans la limite de 300 euros par période de 7 jours .

Autres Produits :

Vente de cartes téléphoniques France Télécom classiques .

AVIS DE RECRUTEMENT

- La Commune recrute :
- un agent administratif pour l'agence postale communale.
- Adresser lettre de candidature à le Monsieur le Maire, Mairie de Saint Martin d'Ablois.
- Date limite de réception des candidatures : 31 Mars 2009.



TOUS DÉPLACEMENTS

- Professionnels, Privés
- Transport malades assis conventionné
(N° 51 2 59242 9)

Commune de stationnement, Mareuil-le-Port
Siège social, Saint-Martin d'Ablois

**TAXI COLIS
& Documents**

- Banques
- Administratifs
- Privés

LE FOUR À MARIO

**Pizza cuite au feu de bois
dans votre village
de 18 h à 21 h**

*Tous les Jedis soirs
(près de la fleuriste)*

Tél. : 06 86 52 97 64

Au Jardin du Gourdon Fleuriste

Toutes Compositions Florales



25, Place du Général De Gaulle
51530 Saint-Martin d'Ablois
Tél. : 03 26 51 03 50

Grain de Beauté

**SOINS ESTHETIQUES
SOLARIUM (LVA)**

9, place du Gal de Gaulle
51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS
Tél./Fax : 03 26 51 60 98



- MENUISERIE
- AGENCEMENT

**SARL
Sylvain DROMARD**

6, avenue Michel Destrez
51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS
Tél. : 03 26 51 73 74
Fax : 03 26 57 13 50



PEINTURE - DÉCORATION

DEVIS GRATUIT

Raynald LOMBARDOT
Artisan Peintre

Tél. : 03 26 57 98 50
Port: 06 86 60 46 92

SAINT-MARTIN D'ABLOIS



Vente de Fleurs par
l'ADMR
Présidente : Marie-Noëlle
SANJAIME



Lors du Congrès des
anciens combattants à
Epernay, remise de
médailles à Monsieur
Yves THIBAUT,
Roger DEBARGUE,
Daniel TRICHET,
Jean-Jacques
GAFFOGLIO
Président : Bernard
JOFFRE



L'Atelier Dessin et
Peinture prépare une
toile pour le Chemin
des Crèches.
Présidente : Elisabeth
MARQUES



8 Mai,
lecture du message du
Ministre des Anciens
Combattants par Paul-
Emile LOPES



Préparation de la journée
"BOUDIN" par le Club
Loisirs et Amitiés.
Président : Mathieu
BOONEN



Les Orpailleurs de
Champagne.
Présidente : Emmanuelle
BONNAIRE



Tournoi de Football de l'Union Sportive.
Président : Eddy SOUEVE jusqu'au 1^{er} Juillet 2008.
Nouveau Président : Laurent POPULUS



Préparation du feu d'artifice par les Sapeurs Pompiers.
Chef de Corps : Jacky NICLET
Président de l'Amicale : Daniel NIVOIS



Spectacle à la Fête Patronale.
 Commission Municipale des Fêtes présidée par Claudette JOFFRE



Détente à l'étang
de Monsieur et
Madame Roger
DEBARGUE



Tournoi de
Pétanque organisé
par l'ASLA.
Président : Jean-
Pierre ERARD



Bourse aux Vêtements
organisée par l'AFR.
Présidente : Christine
GREGOIRE



Chemin des Crèches :
Chorale des enfants de
l'école de Saint Martin
d'Ablois organisée par la
Commission Municipale
Culture et Spectacles.
Président : Jackie
BARROIS



Après la chorale, vin
chaud et marrons
offerts par la
commune et préparés
par les membres du
Club Loisirs et
Amitiés.
Président : Mathieu
BOONEN.



Marché de Noël
organisé par ABCD.
Présidente : Christiane
CLEMENT



Spectacle par
l'Association des
Parents d'Elèves.
Présidente : Karine
KOZA



Vente d'huîtres par St
Martin Jumelage.
Présidente : Marie-Line
CHARPENTIER
jusqu'au 30 Octobre
2008.
Nouvelle Présidente :
Huguette ERARD



L'Amicale des
Chasseurs de Saint
Martin d'Ablois. Le
Président Gérard
SAURON donne les
directives avant le
départ pour la chasse.

PRINCIPALES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Résumées.....

Séance du 14 janvier 2008

***Demande de subvention au titre de la dotation globale d'équipement.**

Suite à la présentation de l'avant –projet relatif aux travaux de réfection de l'avenue Michel Destrez et de création de trottoirs route de Montbayen , le Conseil Municipal approuve ledit projet établi par les services de l'Equipement et demande que ces opérations soient subventionnées par l'Etat.

Séance du 4 février 2008

***Choix de l'entreprise chargée d'effectuer les travaux de voirie : chemin de la gare , avenue de Paris , rue du Pont Monnayé et construction d'une réserve incendie à Montbayen .**

Après analyse des quatre dossiers reçus et suite à la proposition de la commission d'appel d'offres , il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SCREG EST .
Le montant total des travaux s'élève à 309 058,36 € T.T.C , dont 17 379 € seront imputés au Budget Eau et Assainissement .

***Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) .**

Le Conseil Municipal :

- approuve l'engagement de la commune dans un projet d'OPAH avec les collectivités environnantes ,
- valide le diagnostic préalable réalisé par le Pays d'Epernay Terres de Champagne ,
- reconnait la Communauté des Coteaux de la Marne comme chef de file de l'OPAH ,
- accepte la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en 2008 et la participation à son financement au prorata de la population
- s'engage à participer au comité de pilotage pour le suivi de cette opération .

Séance du 15 mars 2008

***Installation du Conseil Municipal .**

***Elections du Maire et des Adjoints.**

Séance du 20 mars 2008

***Commissions communales .**

***Délégations aux Syndicats .**

***Rémunérations des agents recenseurs .**

Le montant de la dotation forfaitaire est réparti entre le coordinateur communal et les trois agents recenseurs.

***Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.**

La redevance est fixée à 0,035 € par mètre de canalisation de distribution.

***Approbation de révisions simplifiées du Plan local d'urbanisme .**

Modification de la position d'un espace boisé classé sur le plan de zonage en bordure de l'avenue de Paris.

Réduction de l'étendue d'un espace boisé classé sur le plan de zonage de l'avenue de Paris, *(ce qui a permis d'abattre les arbres situés près de la route de VERTUS)*.

***Désignation d'un correspondant défense .**

Suite à la proposition de Monsieur le Maire , Monsieur Daniel Nivois est désigné « correspondant défense de la commune ».

***Emprunt relatif aux travaux de voirie (chemin de la Gare , rue du Pont Monnayé , sente avenue de Paris et construction d'une réserve incendie à Montbayen) .**

Pour financer une partie des travaux mentionnés , un emprunt de 260 000 euros et d'une durée de 13 ans et 9 mois est contracté.

Le profil d'amortissement du prêt résultant du versement des fonds le 2 mai 2008 , du paiement de la première échéance le 1^{er} septembre et de la deuxième échéance le 1^{er} février génère une charge budgétaire annuelle équivalente à celle d'un prêt au taux de 3,51%.

***Budget primitif .**

Les dépenses et recettes prévues figurent page 4.

*** Impôts locaux .**

Le montant des quatre taxes relatives aux contributions directes figurant au budget primitif est obtenu sans variation des taux appliqués depuis 2003 .

Le Conseil Municipal reconduit donc les taux suivants :

Taxe d'habitation	: 15,95%	Produit attendu	: 212 614 €
Foncier bâti	: 26,93%	Produit attendu	: 231 948 €
Foncier non bâti	: 26,93%	Produit attendu	: 31 239 €
Taxe professionnelle	: 10,33%	Produit attendu	: 46 526 €

***Taxe d'enlèvement des ordures ménagères .**

Le taux voté en 2007 , soit 5% sera appliqué sur les bases de l'imposition relatives au foncier bâti.

***Budget primitif , Eau et Assainissement 2008 .**

La section d'exploitation est équilibrée à 45 330€ dont 19 219€ d'autofinancement complémentaire à la section d'investissement .

La section d'investissement est équilibrée à 65 009 euros.

***Proposition en vue de la constitution de la Commission communale des impôts directs .**

En application de l'article 1650 du code général des impôts , la commission communale des impôts directs doit être composée , pour les communes de moins de 2000 habitants de 7 membres titulaires dont le Maire (ou l'adjoint délégué) et 6 commissaires suppléants . Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double , dressée par le Conseil Municipal . Une liste de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants est donc arrêtée et transmise à Monsieur le Directeur des services fiscaux.

***Désignation des délégués au SYVALOM. (Syndicat départemental de valorisation des ordures ménagères).**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes adhérant de façon individuelle au Syvalom sur l'arrondissement d'Epernay soit : Courthiezy , Festigny , Le Breuil , et Saint Martin d'Ablois doivent procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant au sein du Syvalom. Suite à l'accord intervenu entre les communes précitées , le délégué titulaire est à élire parmi les membres du Conseil Municipal de Saint Martin d'Ablois. Monsieur Jackie Barrois est élu pour siéger au Syvalom.

Séance du 29 mai 2008

***Effectif du personnel affecté à la voirie.**

Il est décidé de recruter un agent non titulaire saisonnier pour une période de 4 mois , soit du 1^{er} juin au 30 septembre 2008 à raison de 23 heures par semaine.

***Avenir du cabinet médical.**

Monsieur le Maire rend compte des divers entretiens et réunions sollicitées par les deux Médecins généralistes , non propriétaires du cabinet médical sis rue Jacques Soardi . Le propriétaire dudit cabinet , lui-même docteur en médecine , cesserait d'exercer au sein de ce cabinet et de ce fait le mettrait en vente . Or , ses deux confrères , pour diverses raisons rapportées par Monsieur le Maire , refusent d'acquiescer ce bien , voire de continuer à y exercer . Après avoir entendu les explications nécessaires et les différentes solutions envisagées par Monsieur le Maire pour maintenir l'existence d'un cabinet médical sur le territoire de la commune , le Conseil Municipal , à l'unanimité , accepte la mise en place d'une étude relative à la construction d'un cabinet médical par la commune. Le Conseil Général et le Conseil Régional seront informés de ce projet afin de constituer un dossier de demande de subvention .

***Affermage : contrat de délégation du service public d'assainissement .**

Suite au rapport de la commission d'ouverture des plis , il est décidé de retenir Véolia Eau (Champenoise de distribution d'eau et d'assainissement) pour le contrat relatif à l'assainissement .

***Compte administratif 2007 .**

Les différentes données figurent page 3.

***Participation financière à l'étude hydrologique et hydrodynamique globale du bassin versant du Flagot menée par la communauté de communes des coteaux de la Marne.**

Une partie du territoire de la commune de Saint Martin d'Ablois étant située sur le bassin versant du cours d'eau , le Flagot , il est accepté de signer une convention avec la communauté de communes des coteaux de la Marne afin de déterminer le mode de participation financière au coût de l'étude menée sous maîtrise d'ouvrage de la C.C.C.M. Le coût global de l'étude est estimé à 68 500€ H.T. Après estimation du montant des subventions , la part restant à la charge des collectivités s'élève à 20 500€ .

Monsieur le Maire propose que la participation de la commune soit établie selon un pourcentage défini en fonction des surfaces de terres , de vignes et de bois concernées par le bassin versant , soit pour la commune de Saint Martin d'Ablois , un taux de 1% ce qui représente une participation financière de l'ordre de 205 euros maximum.

(Cette proposition a été acceptée par la Communauté de communes et il est entendu que la commune de Saint Martin d'Ablois ne participera pas au financement des travaux).

***Subvention à l'Association des Familles Rurales pour l'organisation du Centre aéré .**

Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel afférent au centre aéré organisé par l'A.F.R du 7 juillet au 1^{er} août 2008 , le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la subvention à 800€.

***Election des délégués de la Collectivité au S.I.E.M (Syndicat Intercommunal de l'Electricité de la Marne).**

Délégués titulaires : Messieurs Jackie Barrois et Daniel Nivois .

Délégués suppléants : Messieurs Marcel Laudet et Fabrice Soyeux.

***Services de l'eau potable et de l'assainissement : rapports du délégataire .**

Eau :

Baisse des volumes vendus de 9,8% ,

2007 : 656 clients , 70 423 m³ ,

Analyses : pas de non conformités .

Assainissement :

Les différents constats confirment la présence importante d'eaux claires parasites collectées par le réseau qui doit inciter la collectivité à lancer un diagnostic complet de ce dernier et programmer sa réhabilitation .

Séance du 24 juillet 2008

***Acquisition de matériel pour les espaces verts et arbustes.**

Après diverses consultations et démonstrations , la commune va acquérir :

- un broyeur de végétaux : 10 524,80 €
- une tondeuse débroussailleuse : 2 050,00€

***Terrain de football : sécurité des installations .**

Les poteaux de but devant être remplacés pour raison de sécurité et les dimensions du terrain ne répondant aux normes actuelles , il est décidé de faire installer de nouveaux poteaux de but et d'agrandir le terrain dans le sens de la longueur , ce qui nécessite le prolongement de la main courante.

Le montant total de ces travaux s'élevant à 4972,40€, le plan de financement suivant est arrêté :

Subvention du Conseil Général	:	1580,00€
Aide du District	:	1372,00€
Part communale	:	2020,40€

***Acquisition de l'immeuble « Bureau de Poste » sis 72 rue Julien Ducos .**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir l'immeuble appartenant à La Poste , excepté le local du téléphone , aux conditions suivantes :

- le prix de vente est fixé à 111 000€, net vendeur ,
- une partie du rez de chaussée , pour une surface de 42 m2 sera louée à La Poste ,
- le montant du loyer annuel est fixé à 3435€ .

(Il faut préciser que cette opération n'est en aucun cas lié au devenir du bureau de poste).

Séance du 4 septembre 2008

***Halle des sports : Prolongation des délais de construction.**

Compte tenu des journées d'intempéries (pluie et gel) , des problèmes d'approvisionnement des congés et des difficultés d'accès au chantier , une prolongation des délais de construction est accordée .

***Acquisition de l'immeuble « Bureau de Poste » .**

Additif à la délibération du 4 juillet 2008 : il est bien entendu que le service des Domaines a été consulté préalablement au projet d'acquisition de l'immeuble sis 72 rue J.Ducos .

Séance du 14 octobre 2008

***Forêt communale :approbation de l'état d'assiette .**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'inscription à l'état d'assiette 2009 , des coupes prévues dans les parcelles 22 (6ha 49) et 24 (6ha 05) de la forêt communale ablutienne d'une superficie de 121ha 15) .

Il fixe la destination des produits pour ces mêmes parcelles de la façon suivante :

Vente en 2009 des arbres de bois d'œuvre , avec réservation des houppiers pour l'affouage sur la parcelle 24 ,

- Délivrance aux affouagistes réglementairement inscrits sur la liste de l'hiver 2010 – 2011 :

- des arbres de 25 cm de diamètre et moins ; désignés à la peinture ,
- des arbres de 30 cm et plus , de qualité chauffage , désignés à la peinture et au marteau ,
- des houppiers des arbres vendus.

- L'exploitation se fera sur pieds par les affouagistes.

Vente en bloc et sur pieds de tous les produits martelés sur la parcelle 22 (vente de l'automne 2009 pour exploitation l'hiver 2009 – 2010) .

***Demande de cession d'une partie des parcelles du terrain sur lequel est implanté le château d'eau au Sourdon .**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le propriétaire de la parcelle AV 41 , souhaite acquérir une partie des parcelles AV 38 et 39 afin de créer un chemin de 3 m 50 ou 4 m de large , reliant la rue du Tortillard à l'arrière de son habitation .

A l'appui d'une lettre , Monsieur le Maire précise que Véolia n'émet aucune objection à cette demande de cession (absence de canalisation sur la partie concernée et aucune entrave à d'éventuels travaux sur le château d'eau).

Ladite cession est acceptée , étant entendu que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par l'acquéreur .

Le prix de vente sera fixé après avoir obtenu l'évaluation de service des Domaines , cet avis étant facultatif dans ce cas précis .

Séance du 27 novembre 2008

***Travaux d'aménagement d'un cabinet médical dans un local de la mairie .**

Suite aux départs de deux médecins (1^{er} octobre 2008 et 1^{er} avril 2009) et à l'incertitude du lieu d'exercice du troisième médecin , Monsieur le Maire confirme aux membres du Conseil Municipal qu'un praticien qui effectue actuellement des remplacements au sein d'un cabinet médical dans une commune marnaise , a accepté de s'installer à Saint Martin d'Ablis à compter du 1^{er} février 2009 .

Compte tenu des difficultés rencontrées concernant l'avenir immédiat du cabinet médical existant , Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'aménager un cabinet médical dans la salle de réunion n°1.

L'occupation de ladite salle à titre gratuit , est prévue pour une durée d'un an , délai nécessaire pour dresser un bilan de la fréquentation de ce cabinet .

Monsieur le Maire énumère ensuite les travaux à entreprendre et précise que plusieurs entreprises seront consultées pour présenter des devis .

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal accepte ces propositions.

***L'avenir du bureau de poste : mode de gestion .**

Monsieur le Maire rappelle les éléments résultant des échanges intervenus avec les représentants de La Poste .

Suite aux larges débats qui ont eu lieu au cours de la réunion informelle des élus municipaux en date du 13 novembre 2008 et afin de maintenir la présence postale en milieu rural et la mise à disposition d'une offre de services de qualité , le Conseil Municipal accepte la proposition de La Poste concernant la création d'une agence postale communale et autorise

Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'organisation de l'agence.
La date de création de l'agence postale communale est fixée au 1^{er} juillet 2009 .

***Attribution de subventions pour l'année 2008 .**

Amicale des Sapeurs Pompiers :	2380 €
Union Sportive de Saint Martin d'Ablois :	2200 €
Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R) :	1570 €
Club Loisirs et Amitiés :	900 €
Tennis Club Ablutien :	660 €
A.B.C.D. :	660 €
Association des Anciens Combattants :	660 €
Association Sports et Loisirs Ablutienne (A.S.L.A) :	660 €
Saint Martin Jumelage :	660 €
Club Peinture et Dessin :	300 €
Association des Orpailleurs de Champagne :	190 €

***Affouage 2008-2009 .**

Le prix de vente lors de la saison d'affouage 2008 – 2009 est fixé à six euros le stère .

***Diagnostic du réseau d'assainissement .**

Afin d'optimiser le fonctionnement de la station d'épuration , le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités relatives à l'appel public à la concurrence concernant l'assistance technique pour la réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement.

Séance du 10 décembre 2008

***Travaux en régie .**

Au cours de l'année 2008 , la commune a réalisé des travaux sans faire appel à des entreprises , ce qui a nécessité l'achat de fournitures qu'il convient de transférer de la section de fonctionnement à la section d'investissement , soit :

- local de rangement , salle des fêtes	:	4507,24 €
- mur de séparation , cour ancienne laiterie	:	2982,55 €
- remplacement toiture , la Foulerie	:	1190,87 €

***Travaux d'aménagement du cabinet médical .**

Le Conseil Municipal retient les devis suivants :

Plomberie : S.A.R. L Mételec	:	528,30€
Electricité : S.A.R.L Mételec	:	176,94€
Menuiserie : S.A.R.L. Dromard	:	736,74€



ASSURANCES JACOUET

**ASSURANCES TOUTES BRANCHES
CONTRATS COMPÉTITIFS : AUTOMOBILE, MOTO...**

6, avenue Paul Chandon
B.P. 107 - 51204 ÉPERNAY Cedex
TÉL. 03 26 54 38 22 - FAX : 03 26 54 61 80
e-mail : EPERNAY-PAUL-CHANDON@lesagents.gan.fr

N'hésitez pas à demander nos tarifs

produits d'entretien et matériels de nettoyage

www.dephi.fr

5, rue du Clair Marais

Z.A. des Forges

51200 EPERNAY

Tél. : 03 26 54 40 50

Fax : 03 26 55 67 81

NOUVEAU



HUSSON Electricité

Neuf et rénovation
Dépannage
VMC double flux
Antenne TNT et SAT
Aspirateur centralisé
Alarme, domotique, etc...

N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements ...

Devis gratuit

03 26 52 23 80

16 avenue de Paris
Le Sourdou
51530 St Martin d'ablois

www.husson-electricite.fr
husson-electricite@orange.fr

Le CABINET MEDICAL

Rappel des faits qui ont conduit le Conseil Municipal à créer un cabinet médical dans un local de la mairie .

Nous sommes en avril 2008 . Une rumeur traverse la commune : le Docteur , propriétaire du cabinet médical va quitter ST Martin le 1^{er} Octobre 2008 .

Bien sûr , cette rumeur interpelle le Conseil Municipal et nous engageons des discussions avec les médecins locataires.

Ces deux docteurs refusent la proposition qui leur a été faite par le propriétaire , c'est à dire acheter le cabinet .

Ils invoquent le montant du prix de vente trop élevé , le dysfonctionnement du chauffage et des infiltrations dans une maison voisine .

La commune ne souhaite pas acquérir ce cabinet car en cas de cessation d'activité médicale , il ne peut pas être loué à des particuliers sans réaliser d'importants travaux .

Au cours de la séance du 29 mai 2008 , le Conseil Municipal accepte la mise en place d'une étude relative à la construction d'un cabinet médical par la commune .

Avec deux conseillers , je rencontre les deux médecins et nous évaluons les surfaces nécessaires .

Afin de préserver les intérêts de la commune , nous envisageons la construction de 4 locaux ce qui permettrait la reconversion immédiate en 2 logements en cas de cessation d'activité .

L'emplacement est décidé : derrière le préau de l'ancienne école de garçons , avec l'entrée rue des Remparts du Nord .

En accord avec les deux médecins , nous fixons même le montant du loyer .

Mais quelques semaines après , nous apprenons que le cabinet médical n'est plus à vendre , mais à louer .

Dans ces conditions , il n'est pas concevable que la commune construise un cabinet médical.

La commune de Vinay qui avait été contactée par les deux médecins prend la même décision.

Les deux médecins peuvent continuer à être locataires et trouver une entente avec le propriétaire en attendant éventuellement un troisième confrère .

Mais cette solution est rejetée : les deux médecins ne veulent plus exercer au sein de ce cabinet , même comme locataires . En fait , la commune n'a pas à être victime du défaut d'entente entre les locataires et le propriétaire .

Le temps passe , les rumeurs aussi (départ d'un docteur à AY ?) et le 19 septembre je demande à rencontrer le médecin qui n'a pas encore pris sa décision.

A la fin de l'entretien , en présence d'un adjoint au maire , le docteur me dit " je ne demande rien à la mairie " . En effet , au cours de l'entretien , nous avons compris qu'il avait reçu des propositions et qu'il souhaitait rester à Saint Martin ou dans les environs immédiats mais pas dans le cabinet actuel .

Pour maintenir la présence d'au moins un médecin dans la commune et plus tard espérer l'installation de 2 ou 3 praticiens dans le cabinet médical de la rue J.Soardi , il devient indispensable qu'un nouveau docteur vienne s'installer dans un autre lieu , avant le 1^{er} avril 2009.

Après recherches , un généraliste qui effectue des déplacements dans une commune marnaise est intéressé , et afin de faciliter son installation et compte tenu du caractère urgent , la commune décide d'aménager un local.

Comme mentionné dans le Mot du Maire , le cabinet médical installé dans un local de la mairie est ouvert depuis le 2 février et je peux vous assurer qu'il offre toutes les conditions nécessaires à la confidentialité.



Remise d'attestation de formation aux feux de forêt à Yohann COZE



Pascal SENAN est promu caporal



Le caporal Philippe COZE, adjoint au Chef de Corps est promu caporal chef

Le samedi 6 décembre 2008, l'amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Martin d'Ablois et l'amicale des anciens du Génie d'Epernay ont fêté Sainte Barbe.

L'adjudant Niclet, chef de corps des pompiers a fait le bilan des interventions des 12 derniers mois, bilan en légère diminution :

- 8 Incendies
- 8 Accidents
- 8 Secours à victimes (malaises, traumatismes,...)
- 3 Dégâts des eaux
- 18 Destructions de nids d'insectes
- 8 sorties diverses

Soit au total 53 sorties.

Pour compenser partiellement les départs, deux jeunes recrues ont été accueillies, Antoine Maury 18 ans et Kévin Calmes 17 ans. Cependant l'effectif reste un souci préoccupant dans la mesure où les départs ne sont plus compensés par de nouveaux arrivants. **Un appel est fait aux bonnes volontés pour venir prendre la relève et faire en sorte qu'il reste dans nos villages des personnes dévouées, solidaires et citoyennes.**

LA PAGE DES ECOLES



Exercice Incendie par le Corps des Sapeurs Pompiers de Saint Martin d'Ablois à l'école maternelle.



Epreuves du permis vélo à l'école primaire.



Les médaillés ablutiens au CROSS des écoles de PIERRY.